



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 117191

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la mise en place du tri sélectif dans les différents établissements accueillant du public. En effet, si des corbeilles séparatives permettant de discerner le verre et le papier carton ont été mises en place, par exemple dans les aéroports, le tri sélectif est encore absent de très nombreux lieux, où des personnes les fréquentant rejettent beaucoup de papier ou d'aluminium en canette de boisson. C'est le cas notamment dans les supermarchés, les centres commerciaux, les postes, les caisses d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, les écoles, collèges, lycées ou universités, etc. Ces établissements accueillant du public (EAP) pourraient utilement pratiquer le tri sélectif et se doter de poubelles séparatives pour les matériaux récupérables. Il lui demande donc quelles décisions et mesures elle compte prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117191

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9502

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)